

Plan de reprise « ALSH » Masny COVID-19

Face à cette crise sanitaire sans précédent, la reprise des alsh doit répondre à certaines conditions sanitaires.

C'est pourquoi, nous avons tenu à vous proposer un plan de reprise qui fait état du décret n° 2020-293 du 23 Mars prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19.

A ce titre, une réflexion a été engagée pour que les conditions d'accueils soient respectées et faire en sorte que le public puisse réintégrer les alsh sans aucune frustration.

Les parents seront informés des mesures prises par des temps d'échange en petits groupes, avec le respect des gestes barrières et du port du masque obligatoire.

Le plan de reprise sera remis à chaque animateur afin qu'il puisse en prendre connaissance, se l'imprégner et se l'approprier et ainsi le mettre en pratique sur le terrain.

Mise en place de 2 unités pour une seule entité

2 Unités « les locaux » : En fonction de la situation actuelle, toutes les écoles seront réquisitionnées)

- École du groupe du champ fleuri - rue de froissy – 59176 - Masny

- Centre administratif et social « les galibots » - rue de la fabrique – 59176 - Masny

Entité

ALSH

Période

Juillet
du 6 au 24 Juillet 2020

Août
du 3 au 21 Août 2020

Horaires

De 14 h à 18 h

Directeurs

Juillet : Laurence LEMORT (BAFA/BAFD) avec le concours de Cindy DUBART (BAFA) en tant que directrice adjointe

Août : Sandra DUQUENNE (BAFA/BAFD) avec le concours de Delphine WIATR (BAFA) en tant que directrice adjointe

Nombre d'enfants prévus 50

Nombre d'animateurs à définir

Le recrutement des animateurs ne pourra se faire qu'en fonction des enfants inscrits. Ceux ci seront titulaire BAFA ou en cours de formation (stagiaire),

Public prioritaire Les enfants dont les 2 parents travaillent, à noter que les extérieurs ne pourront pas être admis

Gestion de l'équipe d'animation :

- Prise de température dès leur prise de fonction « animateurs et responsables », ne doit pas être supérieure à 37,8 ° C
- Si suspicion, l'encadrant donne lieu à l'isolement et un retour à son domicile. Il ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire
- Temps de formation « devis en attente », former l'équipe autour des gestes barrières et des recommandations sanitaires, intervenant la Croix Rouge
 - 3 Réunions de préparation « volume horaire au total, 4 heures »
 - Port du masque obligatoire, fourni par l'organisateur (chirurgicaux), il doit répondre aux caractéristiques techniques fixées par **l'arrêté ministériel**
 - Dès sa prise de fonction, l'animateur sera muni d'un masque au jour le jour, remis par l'organisateur
 - L'animateur sera tenu par un règlement intérieur stipulant les règles et conditions d'organisation des activités, lié au COVID-19.

Les lieux d'activités :

- Le groupe scolaire le Champ fleuri, le centre administratif et social « les galibots »
- Les mineurs provenant de quartiers différents ne pourront être reçus au sein d'un même accueil. La constitution des groupes d'activités devra être opérée, dans la mesure du possible, en rassemblant les jeunes originaires du même quartier.

Accueil des parents :

- Rappel des gestes barrières et des mesures prises au sein des locaux
- Parents non autorisés à rentrer dans les locaux
- Accueil échelonné et prise de rdv, pour rencontrer le responsable de l'ALSH - **le bureau sera équipé d'un panneau en plexi-glass, et de pompe hydroalcoolique.**
- Parents tenus à porter un masque en cas d'entretien avec le responsable
- Parents ne pourront pas participer aux activités
- Les parents ne devront pas restés groupés devant l'entrée
- Aucun enfant ne pourra être accueilli en dehors des horaires d'ouverture de l'als

Accueil des enfants :

- Accueil par les directrices,
- Accueil échelonné en fonction des tranches d'âges ou des groupes d'activités, en présence de l'animateur référent et du responsable
- Prise de température des enfants dès leur arrivée, ne doit pas être supérieure à 37,8 ° C

- Lavage des mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique et essuie-mains à usage unique « au moins 20 secondes » (environ 4 fois / jour soit une fois toutes les heures)
- Si suspicion ou cas avéré de COVID-19, chez un enfant celui-ci doit être conduit à l'isolement et doit porter d'un masque. Les parents seront avertis et amenés à récupérer leur enfant
- L'organisateur en sera informé afin qu'il puisse entamer les démarches nécessaires.
- L'enfant ne pourra pas intégrer de nouveau l'accueil sans certificat médical
- Port du masque obligatoire pour les enfants de + de 11 ans et fortement conseillé pour les autres, sous la responsabilité des parents
- Après que l'enfant ait éternué, toussé ou s'être mouché, lavage des mains systématique

Aménagement des salles d'activités et des extérieurs :

a) Salles d'activités

- Équipées en flacons ou distributeurs de gel hydroalcooliques, sous contrôle d'un encadrant
 - Fenêtres extérieures doivent être ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air et les autres locaux « 10 à 15 minutes »
 - Traçage au sol seront mis pour le fléchage du sens de circulation
 - Mise en place des croix dans le couloir, sortie un par un et chacun se mettra sur sa croix
 - Positionnement des tables pour le respect de la distanciation « 1 m et plus »
 - Création d'un mémo, pour l'équipe encadrante, rappelant les gestes barrières et les mesures sanitaires à respecter
 - les portes manteaux seront neutralisés : les vestes et manteaux se trouveront sur les dossiers de chaises
 - Les zones interdites d'accès seront neutralisées par du scotch rouge et blanc
 - Mise en place d'un planning d'occupation des locaux et des extérieurs mis à disposition
 - Maintien des mineurs dans la même salle d'activités durant la journée afin de limiter la circulation de ces derniers

Les salles seront désinfectées tous les soirs

b) Extérieurs

- Baliser les espaces utilisés afin de veiller à la distanciation nécessaire (s'appuyer sur le balisage déjà effectué dans les écoles (marquage au sol extérieur, au niveau des toilettes, dans les salles d'activités...) et seront complétés si nécessaire.
- Les poubelles / bancs extérieurs seront neutralisés

5) Gestion des activités et l'utilisation du matériel

a) Gestion des activités

- Pas d'activités communes, pas de regroupement avec les autres groupes
- Activités physiques et sportives, distanciation de 5 mètres
- Activités organisées par petits groupes

b) Utilisation du matériel pédagogique

- Lavage des mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique et essuie-mains à usage unique « au moins 20 secondes »
- Mise en place d'un casier regroupant le matériel pédagogique pour chaque enfant, par code couleur
- Lors des échanges de livres, de jeux, le lavage des mains des enfants et la désinfection de matériel sont effectués avant et après l'activité
- Rangement du matériel systématique, ne pas le laisser à la portée des enfants
- Matériel pédagogique réparti dans chaque salle d'activités « jeux pédagogique, jouets etc... », animateur chargé de le désinfecter après chaque utilisation
- Interdiction d'échanger des objets
- Utilisation de matériel collectifs interdit

6) Gestion du goûter

- Lavage des mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique et essuie-mains à usage unique « au moins 20 secondes », avant et après
- Les goûters sous emballage individuel remis à chaque animateur, chargé de le gérer dans sa salle d'activités

7) Organisation du passage au toilette

- Afin d'éviter le croisement des enfants, un roulement sera mis en place. Pour les enfants dont le besoin est pressant, l'enfant sera accompagné d'un animateur (si ils sont deux).
- Lavage des mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique et essuie-mains à usage unique « au moins 20 secondes », avant et après
- Un toilette sur deux sera condamné
- **Toilettes seront désinfectées systématiquement après chaque passage des groupes (par les animateurs)**

8) Temps de détente extérieur

- Sous forme de roulement et par tranche d'âge afin de respecter les gestes barrières
- Temps de pause et d'activités physiques sans contacts, ni regroupement...
- Aucun jeu collectif ne sera autorisés
- En cas de mauvais temps, les classes seront utilisées comme espace de détente
- Pas de matériel pédagogique remis aux enfants
- Lavage des mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique et essuie-mains à usage unique « au moins 20 secondes », pour réintégrer les salles d'activités
- Un livret sera remis aux animateurs afin de les guider dans la mise en place des différents jeux, mimes, chants... **jeux sans contact**

9) Les transports, « sorties extérieures »

- Au vue des mesures drastiques, faisant l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux, **il n'y aura pas de transport**

10) Intervention des intervenants

- Prise de température systématiquement
- Port du masque obligatoire
- Convention signée entre les 2 parties, mettant en avant que les conditions sanitaires soient bien respectées
 - Respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale

Le respect de chaque point et chaque item sera obligatoire pour toutes les personnes présente sans l'enceinte des établissements.

Je soussigné Mr et Meparents de l'enfantatteste avoir bien pris connaissance de chaque point du plan de reprise en lien avec le protocole sanitaire. Je m'engage à le mettre en application et à le faire respecter par mon enfant

Fait à

Signature des parents

Je soussigné animateur/ animatrice au centre social de Masny atteste avoir pris connaissance de chaque point du plan de reprise en lien avec le protocole sanitaire. Je m'engage donc à le mettre en application et a le respecter.

Fait à

Signature de l'animateur/animatrice

NB : le plan de reprise – un formulaire sera remis aux parents pour qu'ils puissent en prendre connaissance et le signer si acceptation

- un formulaire sera remis aux animateurs pour qu'ils puissent en prendre connaissance et le signer si acceptation